

Quand les buralistes se font... banquiers



C'est dans les bureaux de tabac et les maisons de la presse que s'effectueront les ouvertures de Compte-Nickel, un compte à vue lancé par Hugues Le Bret, l'ancien directeur de la communication de la Société générale. Copyright Reuters

Christine Lejoux | 11/06/2013, 15:00 - 532 mots

Hugues Le Bret, l'ancien directeur de la communication de la Société générale, du temps de l'affaire Kerviel, lance Compte-Nickel, un compte à vue que tout particulier pourra ouvrir depuis... un bureau de tabac.

Hugues Le Bret a la banque dans le sang. L'ancien directeur de la communication de la Société générale - du temps de **l'affaire Kerviel** -, qui fut ensuite **PDG de Boursorama**, a présenté mardi sa nouvelle société, Financière des Paiements Electroniques (FPE). Sa vocation? Permettre à toute personne, pour peu qu'elle soit majeure et dispose d'une pièce d'identité, d'ouvrir un compte bancaire, indépendamment du niveau de ses revenus, de son patrimoine ou de ses dépôts. « Même les particuliers interdits bancaires pourront ouvrir un compte chez nous », insiste Hugues Le Bret, président du comité de surveillance de FPE.

Chez nous, ou, plus exactement chez...les buralistes. C'est en effet dans les bureaux de tabac et les maisons de la presse que s'effectueront les ouvertures de ce compte à vue, baptisé Compte-Nickel. Et ce, en cinq minutes top chrono, « comme pour l'achat d'un paquet de cigarettes », promet Ryad Boulanouar, président de FPE et concepteur du fameux Pass Navigo, utilisé dans les transports en commun d'Ile-de-France.

Un établissement de paiement et non de crédit

Pourquoi les buralistes ? « Ils disposent d'un double statut de commerçant indépendant et de préposé de l'administration. Outre le tabac, ils commercialisent des produits réglementés, comme les timbres fiscaux », explique Hugues Le Bret. Et puis, les 25.000 buralistes de France voient passer

quelque 10 millions de clients chaque jour, au total. Un beau potentiel de clientèle en perspective, pour FPE. De là à s'imaginer solliciter un crédit auprès de son buraliste tout en sirotant un petit noir au comptoir, reste un pas que FPE ne franchira pas. « Nous sommes un établissement de paiement, agréé par l'ACP (Autorité de contrôle prudentiel), et non un établissement de crédit », insiste Hugues Le Bret.

En clair, les détenteurs d'un Compte-Nickel pourront y domicilier leurs revenus, effectuer des virements, y déposer des espèces ou en retirer, point. Et la carte **MasterCard** proposée dans le « package » Compte-Nickel sera une simple carte de paiement, à débit immédiat, et non une carte de crédit. « Compte Nickel peut convenir à ceux qui jugent **les offres bancaires traditionnelles trop étoffées par rapport à leurs besoins, ou trop onéreuses** », argumente FPE.

100.000 clients pour atteindre le point mort

Le prix, justement. « Nous voulons être, et de très loin, le moins cher du marché », lance Hugues Le Bret. Selon l'ancien « dircom » de la Société générale, Compte-Nickel coûtera en moyenne 50 euros par an à ses adhérents, « soit trois fois moins que les banques traditionnelles. » Une compétitivité sur laquelle FPE table pour attirer quelque 2.000 clients d'ici au mois d'octobre, durant ce qui n'est encore qu'une phase de test, avant le véritable lancement de Compte-Nickel, début 2014.

Pour atteindre le point mort, ce sera une autre histoire : « Il nous faudra 100.000 clients », indique Hugues Le Bret. FPE a de quoi voir venir : la société est en train de boucler une levée de fonds de 11 millions d'euros, auprès, notamment, d'entrepreneurs comme **Grégoire Lassalle, PDG d'Allociné**, ou Pierre Le Tanneur, président de Spotless Group (Eau écarlate). **Les fonds de capital-risque** et l'organisme public Oséo n'ont en revanche pas répondu présents, FPE ne réalisant pas encore de chiffre d'affaires, regrette Hugues Le Bret.

Source : La Tribune

Consulté le 19 / 06 / 2013

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/industrie-financiere/20130611trib000769646/quand-les-buralistes-se-font-banquiers.html>